



COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'ISO (RAPPORT D'ACTIVITÉ)

La communication ci-après, reçue le 22 juin 2018, est distribuée à la demande de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) a établi le présent document d'information dans le cadre des échanges suivis de communications et de mises à jour entre le Comité SPS et le Secrétariat central de l'ISO. Ce document fournit un résumé des travaux actuels entrepris par l'ISO qui peuvent présenter un intérêt pour les membres du Comité SPS de l'OMC et a pour objet de prolonger et renforcer le dialogue et la coordination entre les deux organisations.

Les informations générales concernant l'ISO sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.iso.org/fr/home.html>. L'ISO compte plus de 22 150 produits publiés, 238 comités techniques et 488 sous-comités en activité qui gèrent quelque 2 431 groupes de travail.

1 STATUT INTERNATIONAL DE L'ISO

1.1. L'ISO a un statut particulier auprès de nombreuses institutions des Nations Unies, notamment l'OMS et la FAO. L'ISO a également le statut d'observateur auprès du Comité du commerce et de l'environnement (CCE), du Comité des obstacles techniques au commerce (OTC) et du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'OMC; elle a aussi ce statut auprès de la Commission du Codex Alimentarius et de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). L'ISO a aussi établi des relations de liaison avec la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

2 L'ISO ET LES NORMES CONCERNANT LES ODD

2.1. L'ISO et l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), représenté par la Commission économique pour l'Europe (CEE), organisent conjointement une conférence qui aura lieu pendant la même semaine que la quarante-et-unième Assemblée générale de l'ISO et qui réunira les membres de l'ISO (représentants les organismes nationaux de normalisation de plus de 160 pays) et, des organismes des Nations Unies, des organisations internationales, des ONG, des diplomates et des responsables politiques nationaux pour examiner comment les normes peuvent contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

2.2. Des gouvernements, des entreprises et des organisations du monde entier se sont engagés à aider à la réalisation de ces 17 objectifs. Cette conférence examinera comment les normes volontaires peuvent être de puissants outils pour soutenir leurs efforts.

2.3. Les participants découvriront des études de cas montrant comment les normes peuvent renforcer la durabilité environnementale en favorisant l'utilisation de produits et de matériel économes en ressources; ou comment elles peuvent promouvoir le développement économique en permettant l'application des innovations technologiques et en augmentant la productivité économique.

2.4. Les objectifs de la conférence sont les suivants:

- renforcer les partenariats entre les organismes de normalisation et les institutions des Nations Unies;
- sensibiliser les organismes de normalisation au Programme 2030;
- promouvoir l'utilisation des normes comme outil pour les responsables politiques, les autorités, la société civile, les entreprises et les autres parties prenantes.

3 RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE CADRE DE L'ISO

3.1. En 2017, des projets d'assistance technique et de formation ont été réalisés dans le cadre du Plan d'action de l'ISO pour les pays en développement 2016-2020 afin de renforcer les capacités de normalisation des membres de l'ISO dans plusieurs domaines.

3.2. Des experts de pays en développement ont été parrainés pour participer aux travaux de normalisation des comités qui s'occupent du cacao, des céréales et des légumineuses durables et des systèmes de management de la sécurité des denrées alimentaires.

3.3. Établi en 1961, le DEVCO est le comité de l'ISO chargé de la politique relative aux pays en développement, une plate-forme unique qui permet aux membres de l'ISO des pays développés et des pays en développement de débattre sur la normalisation et les questions associées, d'échanger des données sur l'expérience et les meilleures pratiques, et de déterminer les besoins et exigences des pays en développement. Le rôle du DEVCO consiste également à suivre la mise en application du Plan d'action de l'ISO pour les pays en développement. En septembre 2017, le DEVCO a créé des groupes de travail chargés d'identifier les besoins de normalisation des membres dans les pays en développement et d'examiner les moyens de partager les ressources pour élaborer et utiliser les normes.

3.4. Le DEVCO compte à présent 148 membres sur les 162 membres de l'ISO. De plus amples renseignements sur le DEVCO sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.iso.org/fr/developing-countries.html>.

4 LE POINT SUR LES TRAVAUX TECHNIQUES DE L'ISO

4.1. Les domaines prioritaires d'intérêt mutuel sur lesquels l'ISO souhaiterait entretenir un dialogue avec le Comité SPS sont les activités du Comité ISO/TC 34 ("Produits alimentaires") et les travaux génériques du Comité de l'ISO pour l'évaluation de la conformité (ISO/CASCO).

5 COMITÉ DE L'ISO POUR L'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ (CASCO)

5.1. Ce comité est l'organe de l'ISO dont le domaine d'activité est le plus proche de celui du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS). Le CASCO compte actuellement 139 membres. Des renseignements supplémentaires sur le domaine des travaux, la structure et les membres de l'ISO/CASCO ainsi qu'un lien rapide vers son programme technique peuvent être consultés sur le site Web de l'ISO.

5.2. Questions d'actualité traitées par le CASCO:

- En décembre 2017, le Groupe Alliances stratégiques et réglementation (STAR) a approuvé la stratégie de communication du CASCO pour les cinq prochaines années et son engagement de continuer à collaborer avec le secteur des assurances et d'engager un dialogue avec le secteur des marchés publics en 2018.
- En 2017-2018, le Secrétariat du CASCO a continué de promouvoir la boîte à outils du CASCO et a attiré l'attention sur l'importance de l'adoption de pratiques bien établies et reconnues en matière d'évaluation de la conformité dans différentes activités.

5.3. Travaux publiés en 2017 et 2018:

- ISO/IEC 17011:2017, *Évaluation de la conformité – Exigences pour les organismes d'accréditation procédant à l'accréditation d'organismes d'évaluation de la conformité*;
- ISO/IEC 17021-3:2017, *Évaluation de la conformité – Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management – Partie 3: Exigences de compétence pour l'audit et la certification des systèmes de management de la qualité*;
- ISO/IEC TS 17021-10:2018, *Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management – Partie 10: Exigences de compétence pour l'audit et la certification des systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail*;
- ISO/IEC 17025:2017, *Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais*.

5.4. En cours d'élaboration:

- projet ISO/IEC TS 17021-8, *Évaluation de la conformité – Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management – Partie 8: Exigences de compétence pour l'audit et la certification des systèmes de management du développement durable dans les communautés*;
- projet ISO/IEC 17029, *Exigences générales applicables aux organismes réalisant des activités de validation et de vérification*;
- révision de la norme ISO/TS 22003, *Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification de systèmes de management de la sécurité des denrées alimentaires* (travail conjoint avec le sous-comité ISO/TC 34/SC 17).

5.5. Une description complète des travaux techniques du CASCO est disponible sur la page du Comité.

6 COOPÉRATION ENTRE L'ISO/TC 34 ET LE CODEX, L'OIE ET D'AUTRES ORGANISATIONS

6.1. Les comités du Codex et l'ISO/TC 34 ("Produits alimentaires") collaborent de longue date. L'ISO/TC 34 soutient la coopération entre le Codex et l'ISO, afin de renforcer la coordination mutuelle des travaux et d'éliminer les doublons et les incohérences. L'objectif est aussi de soutenir la communication conjointe ou collaborative sur leurs travaux respectifs.

6.2. Le statut d'observateur de l'ISO auprès de la Commission du Codex Alimentarius (CCA) permet la coordination des questions touchant à différentes normes ISO adoptées et utilisées par le Codex dans ses travaux. Les méthodes de l'ISO ont été entérinées dans le document intitulé "Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées" (CODEX STAN 234-1999), qui est mis à jour chaque année lors de la réunion du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS).

6.3. Les activités du Codex et de l'ISO sont complémentaires. Le Codex, en tant qu'organisation gouvernementale, prépare des documents pour aider les gouvernements à établir des lois et des règlements visant à protéger les citoyens contre les risques sanitaires liés à la consommation de produits alimentaires. L'ISO, en tant qu'organisation non gouvernementale, prépare des normes, notamment sur les méthodes d'essai, pour aider les parties prenantes tout au long de la chaîne alimentaire à respecter à la fois les exigences légales et réglementaires et les exigences des consommateurs. L'ISO/TC 34 s'attache également à faire participer un plus grand nombre de pays en développement à ces activités.

6.4. L'ISO/TC 34 continuera d'offrir son plein appui et sa coopération à la Commission du Codex de façon à éviter les travaux redondants et il adoptera, pour ses propres documents, les

conclusions de la Commission sur toutes les questions relatives aux exigences en matière d'hygiène alimentaire.

6.5. On trouvera à l'annexe 1 une liste des projets pouvant présenter un intérêt pour le Comité SPS. Les projets suivants publiés ou en cours d'élaboration peuvent également être mentionnés:

- développement de méthodes d'analyse pour les vitamines et les nutriments des formules infantiles et des produits nutritionnels pour adultes, en collaboration avec l'AOAC (projet SPIFAN: Panel des parties prenantes sur les préparations pour nourrissons et les produits nutritionnels pour adultes) et l'IDF. Les normes relatives aux vitamines C et D ont été publiées au début de juillet 2018;
- de plus en plus d'ingrédients et de produits alimentaires sont présentés comme naturels en raison de la demande croissante des consommateurs et donc de l'industrie alimentaire. Cette demande devrait suivre une tendance durable. Pour répondre à ces exigences et permettre une compréhension commune, le Groupe de travail ISO/TC 34/WG 18 a établi la spécification technique ISO/TS 19657 (Définitions et critères techniques permettant de considérer un ingrédient alimentaire comme naturel);
- validation de 15 méthodes d'analyse pour la microbiologie des aliments;
- une révision de la norme ISO 22000, Systèmes de management de la sécurité des denrées alimentaires – Exigences pour tout organisme appartenant à la chaîne alimentaire, a été publiée à la mi-juin. De plus amples renseignements sont disponibles à l'adresse: <https://www.iso.org/fr/news/ref2301.html>;
- élaboration d'une norme pour les fèves de cacao durable et traçable: ISO 34101 avec des exigences relatives aux systèmes de management de la durabilité, de performance (relatives aux aspects économiques, sociaux et environnementaux), de traçabilité, et pour les systèmes de certification;
- un nouveau sous-comité des produits de l'apiculture (SC 19) a été créé.

7 CONCLUSION

7.1. Il est reconnu que les membres du Comité SPS, en tant que gouvernements, ont l'autorité de réglementer au niveau national et que l'ISO, en tant que producteur de normes internationales d'application volontaire, ne l'a pas. Dans le cadre de la bonne pratique réglementaire mise en avant aux niveaux international et régional, les normes internationales et les guides internationaux peuvent être jugés utiles par les autorités de réglementation à titre d'outils efficaces pour mener à bien d'importants mandats réglementaires, gérer les risques et renforcer la confiance sur les marchés.

7.2. L'ISO considère qu'en utilisant ses normes internationales, les autorités de réglementation atteindront leurs objectifs en matière de santé et de sécurité publiques à un coût moindre pour les fabricants et les consommateurs. Le recours aux normes internationales aide également les pays à respecter leurs obligations dans le cadre des Accords OTC et SPS de l'OMC.

7.3. Pour toute information complémentaire sur les développements techniques au sein de l'ISO faisant l'objet du présent rapport, veuillez contacter Mme Marie-Noëlle Bourquin au Secrétariat central de l'ISO (bourquin@iso.org).

ANNEXE 1**APERÇU DES PROJETS ISO DONT LE STATUT A CHANGÉ AU COURS
DES 12 DERNIERS MOIS (STATUT EN JUIN 2018)**

Numéro de projet	Titre	Statut
ISO 18787	<i>Produits agricoles et alimentaires – Détermination de l'activité de l'eau</i>	Publié en 2017
ISO 2451	<i>Fèves de cacao – Spécifications et exigences de qualité</i>	Publié en 2017
ISO 2292	<i>Fèves de cacao – Échantillonnage</i>	Publié en 2017
ISO 22000	<i>Systèmes de management de la sécurité des denrées alimentaires – Exigences pour tout organisme appartenant à la chaîne alimentaire</i>	Publié en juin 2018
ISO/DTS 22002-5	<i>Programmes prérequis pour la sécurité des denrées alimentaires – Partie 5: transport et stockage</i>	En cours d'élaboration
ISO/TS 19657	<i>Définitions et critères techniques permettant de considérer un ingrédient alimentaire comme naturel</i>	Publié en 2017
ISO 20635	<i>Formules infantiles et produits nutritionnels pour adultes – Détermination de la teneur en vitamine C par chromatographie liquide à (ultra) haute performance avec détection dans l'ultraviolet (CL(U)HP-UV)</i>	Publié en juillet 2018
ISO 20636	<i>Poudres de lait fortifié, formules infantiles et produits nutritionnels pour adultes – Détermination de la vitamine D par chromatographie liquide et spectrométrie de masse</i>	Publié en juillet 2018
ISO/DIS 21446	<i>Formules infantiles et produits nutritionnels pour adultes – Détermination de la teneur en vitamine K1 par chromatographie liquide à haute performance en phase normale (CLHP)</i>	En cours d'élaboration
ISO/CD 21468	<i>Formules infantiles et produits nutritionnels pour adultes – Détermination de la teneur en choline totale et la teneur en carnitine par chromatographie en phase liquide et spectrométrie de masse en tandem (CL-SM/SM)</i>	En cours d'élaboration
ISO/CD 21470	<i>Formules infantiles et produits nutritionnels pour adultes – Détermination de la teneur en vitamine B1, B2, B3 et B6 par chromatographie en phase liquide et spectrométrie de masse en tandem (CL-SM/SM)</i>	En cours d'élaboration
Série ISO 34101	<i>Fèves de cacao durable et traçable Partie 1: Exigences relatives aux systèmes de management de la durabilité Partie 2: Exigences de performance (relatives aux aspects économiques, sociaux et environnementaux) Partie 3: Exigences de traçabilité Partie 4: Exigences pour les systèmes de certification</i>	En cours d'élaboration